

Question écrite n° 2597

SITES D'IMPORTANCE NATIONALE DANS LE JURA

Pendant les vacances d'été, des travaux importants ont été entrepris par la commune de Porrentruy à l'Esplanade des Tilleuls. Cette place est inscrite dans un périmètre de sauvegarde A à l'Inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse, l'ISOS, sous le nom de « Place de la Promenade », comme lieu de rencontres, de loisirs et de promenades.

Un tilleul remarquable, plus que centenaire, a été supprimé. D'autres tilleuls sont endommagés à la racine et, à la place d'un simple gravillonnage tel qu'il avait été annoncé au Conseil de ville de Porrentruy en mai 2013, le bitume recouvre maintenant pratiquement toute la surface de la place. La vocation de cet endroit n'est pas respectée !

Cette place est sous protection. L'exécutif de Porrentruy a affirmé qu'elle est sous la responsabilité du canton. A la Confédération, les responsables de l'ISOS suggèrent que le Canton se saisisse de la Commission fédérale des monuments historiques, la CFMH.

Au vu de ce qui précède, le Gouvernement pourrait-il nous dire:

1. Que fait le canton pour participer à la protection des objets de sauvegarde A de l'ISOS ?
2. Dans le cas de la Place de la Promenade, le canton va-t-il interpeller la CFMH ?
3. Comment le Canton pourrait-il, dans le futur, soutenir les communes pour la conservation de leurs sites à protéger d'importance cantonale et nationale ?

Delémont, le 2 octobre 2013

Erica Hennequin
Groupe CS-POP et VERTS

~~JUR~~

